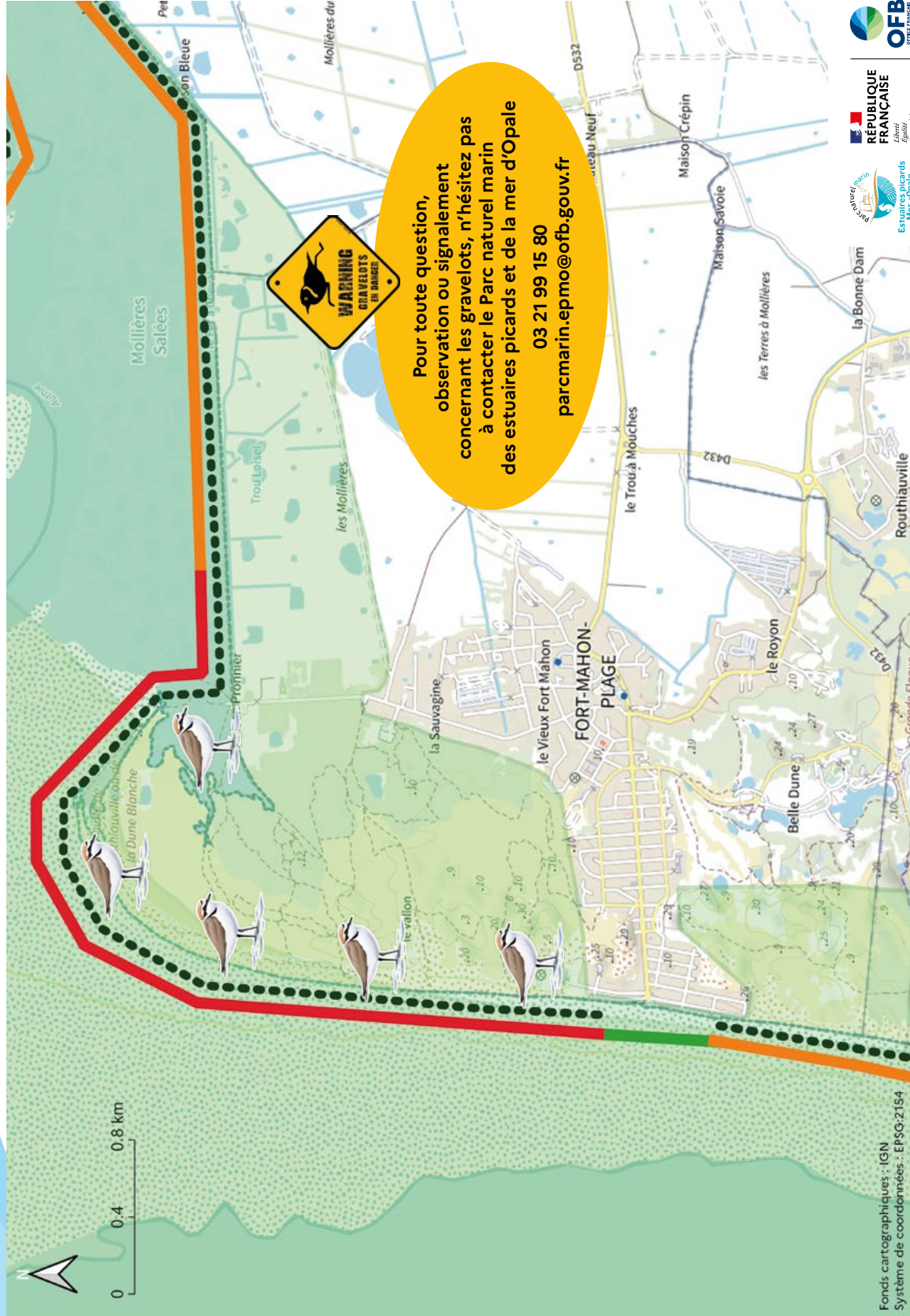
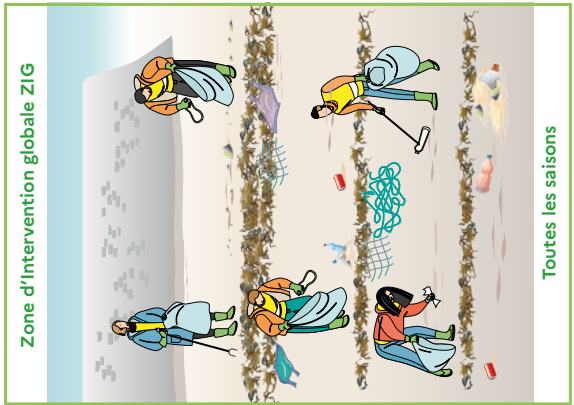
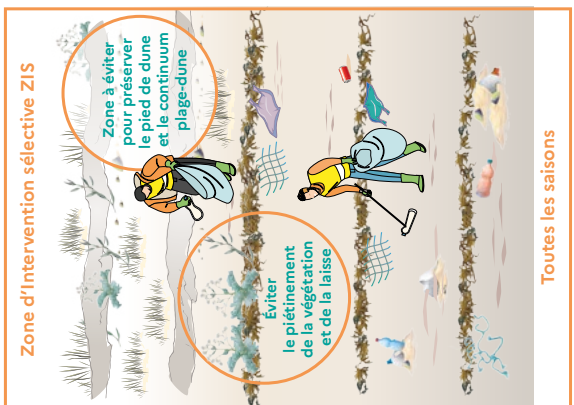
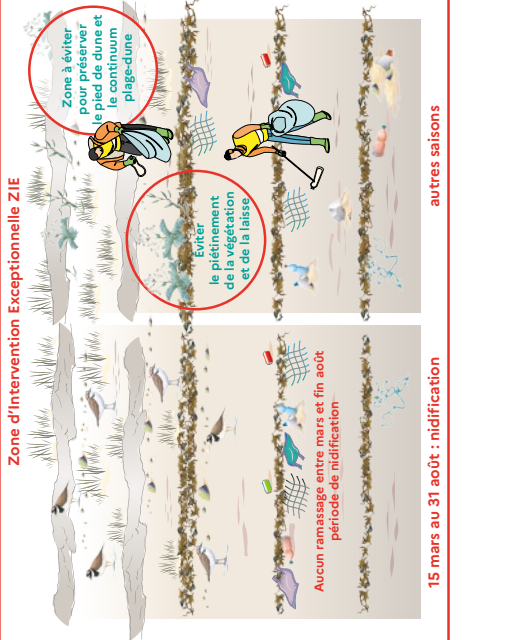


## Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

# Préconisations pour la commune de Fort-Mahon-Plage



Classement préconisé	Zone d'Intervention Globale ZIG	Zone d'Intervention Sélective ZIS	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE
Fort-Mahon-Plage	Plage de sable devant la digue de Fort-Mahon-Plage (uniquement le long des digues/l'esplanade jusque la rue Georges Watel)	Littoral de la commune de Fort-Mahon-Plage sud et après la pointe de Routhiauville rive nord de l'estuaire Authie	Plage de Fort-Mahon juste après l'esplanade, devant / à partir de la base nautique jusqu'au littoral de la pointe de Routhiauville en rive nord de l'estuaire de l'Authie
Sensibilité	Plage de sable devant arrière-plage artificialisée	Plage de sable avec dunes en arrière-plage - continuum plage-dune à préserver. Fortes enjeux environnementaux	Zone favorable à la nidification des gravelots. Très forts enjeux environnementaux.
Méthode	<b>COLLECTE PREFERENTIELLEMENT MANUELLE ET SELECTIVE</b> <i>Le nettoyage mécanique est à proscrire car c'est un frein à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Laisser en place les bois flottés.</i>	<b>COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE</b> <i>Le nettoyage mécanique est à proscrire sur les plages pourvues de dunes en arrière-plage car c'est un frein au maintien, au développement de la dune et à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune. Eviter le passage d'engins et le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants. Laisser en place les bois flottés.</i>	<b>COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION</b> Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Eviter de ramasser en pied de dune autant que possible pour préserver le continuum plage-dune. Laisser en place les bois flottés.
Fréquence de passage	<b>ZIG PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE</b> Fin mars   avril   mai   juin   juillet   août   sept.   octobre   hiver Ponctuel 1 passage après marées équinoxes Deux à trois fois par semaine	<b>ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE</b> Fin mars   avril   mai   juin   juillet   août   sept.   octobre   hiver Ponctuel 1 passage après marées équinoxes En fonction des besoins	<b>ZIE PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE</b> mars   avril   mai   juin   juillet   août   sept.   octobre   hiver Ponctuel 1 passage après marées d'équinoxe Aucune intervention En fonction des besoins
Autres informations	Gestion possible des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Aucune gestion des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles. Ne pas mettre de bacs à marée sur ces zones en période nidification.
Zone d'Intervention Globale ZIG	 Zone d'Intervention globale ZIG Toutes les saisons	 Zone d'intervention sélective ZIS Toutes les saisons	 Zone d'intervention Exceptionnelle ZIE 15 mars au 31 août : nidification autres saisons